

NG

Numéro 3 - Avril 2023

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



CARNET NOIR

Hommage à Raymond Wicky

ÉDITO

*La route est longue,
mais la destination est belle*

GENÈVE

*Pour un meilleur accueil
dans les ports genevois*

SOUTENONS L'ALLIANCE GENEVOISE

**DEUXIÈME TOUR DE L'ÉLECTION
AU CONSEIL D'ÉTAT P. 8**

Agenda

AVRIL	MAI	JUIN
20 AVRIL 2023 Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch	25 MAI 2023 Assemblée générale Dès 19h à la salle communale de Carouge	18 JUIN 2023 Votation populaire
22 AVRIL 2023 Stand politique De 10h à 12h au marché de Carouge		
30 AVRIL 2023 Élection du Conseil d'État (2^e tour)		

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	DOSSIER	P. 8	PLR GENÈVE	P. 24
La route est longue, mais la destination est belle		2^e tour de l'élection du Conseil d'État		Appel à candidatures pour les élections statutaires	
		Alliance genevoise, victoire bourgeoise			
CARNET NOIR	P. 4	15 propositions de nos candidates au Conseil D'État		ASSOCIATIONS	P. 26
Hommage à Raymond Wicky		Pourquoi je vote pour Nathalie Fontanet & Anne Hiltpold ?		Non au burkini dans les piscines genevoises	
TEMPS FORT	P. 6	GENÈVE	P. 14	OPINIONS	P. 28
Nos élus au Grand Conseil		Un cadre légal innovant pour renforcer l'égalité		Formation et travail à temps partiel : une nouvelle réalité	
		Pour un meilleur accueil dans les ports genevois			

... et plus encore ! Bonne lecture !

Édito

La route est longue, mais la destination est belle.

Les premières séances dévolues aux élections cantonales 2023 ont eu lieu au printemps 2022. Depuis, nous n'avons pas compté le temps ni l'énergie consacrés à préparer notre parti, qu'il s'agisse de la sélection des candidats, de la préparation et de la formalisation du programme, du choix de l'agence de communication, de l'organisation de différents comités, de l'organisation des événements de campagne et de leur communication ou encore des choix stratégiques, des négociations ou échanges avec d'autres partis, etc.

Une année de travail intense, qui a porté ses fruits, puisque nous avons atteint nos premiers objectifs : nos deux candidates au Conseil d'État ont réalisé d'excellents résultats au 1^{er} tour de l'élection, se plaçant respectivement au 1^{er} et au 4^e rang. Ensemble, elles ont obtenu 84 365 suffrages ! Au niveau du Grand Conseil, notre parti est toujours le premier, même s'il a perdu des sièges, et la gauche y est

en outre devenue minoritaire, puisque la gauche de la gauche a disparu et que le PS et les Verts totalisent ensemble 33 sièges. La réduction du nombre de sièges PLR s'explique par le départ de plusieurs sortants, pratiquement un quart des élus actuels, qui tiraient la liste, d'une part, et la présence de listes concurrentes à droite, d'autre part.

Nos résultats positifs, nous les devons d'abord aux candidates et candidats qui ont réalisé une campagne extraordinaire, sillonnant notre canton, certains ralliant ses 45 communes en vélo même au cœur de l'hiver, occupant le terrain, tous les terrains, multipliant les stands, les distributions de tracts, les rencontres et les échanges. Nous les devons aussi, à l'évidence, à vous qui me lisez, qui avez voté et fait voter pour la liste 2 le 2 avril, et plébiscité Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold.

La campagne n'est pas finie. Ce 2 avril était un premier jalon de l'élection au gouvernement.

Nous avons à poursuivre et amplifier notre engagement pour que nos deux candidates soient élues et plus largement que le Conseil d'État comporte une majorité de droite. Les deux années écoulées ont permis de constater les effets délétères d'une majorité de gauche au gouvernement.

Ensemble, nous avons réussi à faire élire 22 candidats PLR à la députation. Ensemble, nous allons faire élire Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold au Conseil d'État et avec elles une majorité de droite, pour que siège un collège gouvernemental ayant à cœur les intérêts de toute la population, y compris celles et ceux qui se lèvent le matin pour travailler et créer des emplois. Une majorité de droite au Conseil d'État, pour moins d'impôts et plus de pouvoir d'achat.

Dans cette édition, vous trouverez notamment un dossier consacré au 2^e tour de l'élection au Conseil d'État avec des

témoignages de nos membres sur leur soutien à Anne et Nathalie, un hommage à Raymond Wicky, ainsi que des articles relatifs aux lois contre les discriminations, aux ports, au burkini ou encore au travail à temps partiel.

Bonne lecture !



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Genève Tourisme - Loris von Siebenthal, www.studio68.ch

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-23-330947



Hommage à Raymond Wicky



Par Natacha Buffet-Desfayes



Mon très cher Raymond, cher « nanny »,

Voici plusieurs semaines que tu nous as quittés.

Bien sûr, la vie continue, même si sans toi, elle n'est plus tout à fait la même.

Plus tout à fait la même car, comme beaucoup d'entre nous l'ont déjà exprimé, tu n'es plus là, au détour d'une terrasse de la Vieille-Ville ou de la buvette du Grand Conseil, pour accueillir ceux qui arrivent en avance aux séances et partager un café avec eux.

Plus tout à fait la même, car tu n'es plus là pour rappeler gentiment à l'ordre, les étourdis et les retardataires qui n'ont pas signé les feuilles de présence.

Plus tout à fait la même, car tu n'es plus là pour faire le tour des stands de campagne – en commençant par Carouge, ta ville d'origine et de cœur – le week-end et adresser des mots sympathiques à tous ceux qui triment et sont si heureux qu'on les traite avec tant de gentillesse.

Mais plutôt que de m'attarder sur tout ce qui n'est plus et sur ce qui nous manque, j'ai envie aujourd'hui de te dire que, même si tu n'es plus, tu es.

En effet, il est marquant de constater combien tu es présent dans nos cœurs et dans nos souvenirs.

L'un a dit avoir perdu comme un père. L'autre s'est souvenu de combien il a été heureux de t'avoir eu comme président d'association. L'autre s'est rappelé que tu n'oubliais jamais de lui souhaiter un bon anniversaire. L'autre encore a gardé un souvenir ému des fleurs que tu lui as offertes, des repas et apéritifs partagés avec toi, de quand tu étais capitaine du SIS, des bouteilles surdimensionnées que tu apportais à ses soirées, du jour où tu es venu lui prêter main forte, du jour où tu l'as encouragé à entrer en politique, de l'énergie que tu as mise pour le mettre à l'aise, de tes efforts pour coordonner les actions politiques intercantionales, de ton investissement comme entraîneur de l'équipe de foot du Grand Conseil, de ton élégance verbale et vestimentaire...

Ces petits gestes que tu as fait, s'ils sont si marquants, c'est parce qu'ils reflètent un peu la trempe de la belle âme que tu es.

Ces petites attentions que tu as adressées, si elles sont si importantes, c'est parce qu'elles reflètent un peu la profondeur du grand cœur que tu as.

À la lumière de tout cela et de tout ce que tu laisses en nous de toi, il apparaît évident que la vie, politique ou tout court, ne peut aucunement être tout à fait la même avant et après avoir croisé ta route, Raymond.

Ainsi, même si l'on a souvent coutume de dire que l'on n'a pas d'amis en politique, ceux qui t'ont connu savent que cela n'est pas vrai.

Tu as toujours su passer si facilement et si vite du statut de collègue politique à celui d'ami cher et sincère, que nous sommes nombreux à pouvoir dire que tu as bonifié, pendant toutes ces années, la vie de notre parti d'abord, celle de la République ensuite.

Toujours aimant les gens sincèrement, tu as ainsi, jusqu'au bout, présidé l'Association de la Champagne, région qui tu avais marquée de ton empreinte, par ta présence, ta vie et ton engagement pour ses habitants.

L'une des dernières assemblées de l'Association auxquelles j'ai participé a, à ton image, réuni autour d'une bonne table, des gens qui aiment le partage et qui aimaient t'avoir comme président.

Raymond, tu es de ces êtres qui savent si bien et si naturellement insuffler, à ceux qui croisent ta route, un peu de ton envie de profiter, à chaque instant, de tout ce qui fait la vie et de tout ce qui fait les gens.

Pour tout ce que tu laisses dans nos cœurs et nos mémoires, un immense merci Raymond !



Nos élus au Grand Conseil



*Merci aux membres
du groupe 2018-2023*



FONTANET Nathalie



HILTPOLD Anne



AELLEN Cyril



BARBIER-MUELLER Diane



ALDER Murat Julian



GENECAND Adrien



DE SENARCLENS Alexandre



WOLFISBERG François



ZWEIFEL Yvan



BÉNÉ Jacques



SUBILIA Vincent



CONNÉ Pierre



ZUBER-ROY Céline



BUFFET-DESFAYES Natacha



NICOLLIER Pierre



KÄMPFEN Véronique



MONBARON Fabienne



SIRROLI Geoffroy



DE PLANTA Francine



VAN TILL Céline



FISS Joëlle



BARBEY Alexis

*Bravo à nos 22 élus
au Grand Conseil et merci
à tous nos candidats !*

Alliance genevoise, victoire bourgeoise



Par Christian Lüscher

LA DROITE GENEVOISE S'ALLIE POUR LE SECOND TOUR DE L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT : LES ASSEMBLÉES DES PARTIS DE DROITE ONT DÉCIDÉ D'UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE ENTRE LE PLR, LE CENTRE, L'UDC ET LE MCG. CHRISTIAN LÜSCHER, CONSEILLER NATIONAL ET RESPONSABLE DU COMITÉ ÉLECTORAL, NOUS EN EXPLIQUE LES ENJEUX.

Jules César ne nous aurait pas contredit : « Nous l'avons vue, nous l'avons voulue, nous l'avons eue ! ». Ce qui semblait encore illusoire il y a quelques semaines, la droite genevoise l'a fait et cesse ainsi d'être la plus bête du monde en créant une large alliance pour le second tour de l'élection au Conseil d'Etat genevois.

UNE MAJORITÉ DE DROITE AU GRAND CONSEIL

Mais reprenons depuis le début. Les résultats du Grand Conseil ont accordé aux PLR (22), MCG (14), UDC (12) et au Centre (9) une assez confortable majorité de 57 députés, à laquelle pourrait d'ailleurs se joindre épisodiquement le mouvement Libertés et justice sociale, compte tenu du profil et du bagage politique de certains de ses élus.

Mais il faut être réaliste : même premier parti du canton – et de loin, malgré un reflux que l'on ne peut ignorer –, le PLR ne peut rien bâtir seul, ni dans une alliance de pure circonstance avec l'un ou l'autre parti du centre ou de la droite.

Relevons au passage, dans un petit cocorico *pro domo*, que notre députation, en sus d'être la plus nombreuse est de loin la plus forte et la plus expérimentée, compte le plus grand nombre de députés expérimentés et chevronnés. C'est évidemment une source de réjouissance que le député le mieux élu soit celui-là même qui a été désigné par ses pairs comme le meilleur député du canton en 2018. Un immense bravo à Cyril Aellen. Et nous saluons aussi le fait que la députée la mieux élue du canton soit une jeune femme, Diane Barbier-Mueller, ce qui démontre à quel point la relève est assurée dans notre parti. Et notre « banc des remplaçants » ferait saliver n'importe quelle équipe du pays !

NOTRE RESPONSABILITÉ FACE À NOS ÉLECTEURS

Au plaisir de ce constat correspond une obligation, celle d'agir en tête du peloton pour faire prévaloir nos idées. Je ne doute pas un instant que chaque élu PLR est habitué de cette mission. Pour réussir cependant, il faut s'assurer que l'exécutif soit en phase avec le législatif, dans une harmonie qui bénéficie aux habitants de ce canton. Avoir la majorité dans ces deux pouvoirs n'est pas une fin en soi. Elle doit être mise au service du bien-être de nos concitoyens. Ceux-ci se lassent de nos chamailleries ; à raison, l'électeur a de grandes attentes et celles-ci obligent les partis. Il voit bien que ce qui marche ailleurs peut fonctionner ici.

Après Fribourg, Berne et Vaud, tout le monde a compris qu'il fallait bâtir un programme non pas sur ce qui nous divise – la gauche et « une certaine presse » ne vont pas manquer de nous tendre ce piège –, mais sur ce qui nous unit pour le bien de toutes et de tous.



UN PROGRAMME COMMUN

La grande alliance fondée lundi est historique car c'est la première fois que tous les partis du centre et de la droite s'unissent pour mettre en œuvre un programme commun. Elle est aussi le fruit de la stratégie de notre parti visant à ce qu'à l'issue du premier tour, nos candidates soient en position de force pour obtenir ce que nous demandons *urbi et orbi* depuis plus d'un an : une grande alliance, comme la gauche sait (ou savait) si bien le faire, sous les applaudissements de ses électeurs.

Saluons ainsi le résultat stratosphérique de Nathalie Fontanet, qui sera de toute évidence la *prima inter pares* du gouvernement genevois, et le triomphe d'Anne Hiltbold, qui n'est descendue du podium que dimanche soir tard pour se situer à une excellentissime quatrième place.

Et maintenant : au travail ! L'alliance genevoise doit présenter sa plateforme commune et convaincre les électrices et les électeurs. Tous les candidats de l'alliance veulent rendre aux Genevois

leur pouvoir d'achat, diminuer leurs impôts, étouffants (les plus hauts de Suisse); offrir de meilleures conditions aux entreprises, à mille lieues de la politique catastrophique de Fabienne Fischer; dépolitiser et redonner à l'enseignement ses lettres de noblesse et ce dès la prime enfance, construire des logements pour la classe moyenne, dont les impôts

s'évaporent en France voisine et chez nos amis vaudois; lutter contre la criminalité, qui est en augmentation comme le montrent les derniers chiffres publiés et pacifier les mesures dans le domaine de la mobilité, car il n'est nul besoin d'être grand clerc que le Centre a été globalement sanctionné pour l'action d'un seul.

Il est donc essentiel, en ce second tour, de « cocher » les cinq candidats de l'alliance genevoise pour faire basculer cette majorité de gauche qui ne fait rien pour la prospérité de nos concitoyens et sape leur pouvoir d'achat.

*Chères amies, chers amis,
après deux ans de chemin de croix,
on y croit et on met les cinq croix
au bon endroit!*



15 propositions de nos candidates au Conseil d'État

FISCALITÉ

- 1 Réduire la fiscalité de l'outil de travail.
- 2 Permettre aux locataires de déduire leur loyer de leurs impôts.
- 3 Baisser l'impôt sur le revenu de 5%.

LOGEMENT

- 4 Augmenter le taux de PPE (35% au lieu de 20%) et la proportion de logements locatifs dans les futurs projets de constructions.
- 5 Construire harmonieusement et en hauteur pour économiser de la place et augmenter les surfaces de rencontre et de détente.
- 6 Développer des logements évolutifs permettant aux aînés de rester plus longtemps à domicile.

ORIENTATION/FORMATION

- 7 Développer des formations relatives aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines, comme les soins, l'aide à la personne, le numérique et tous les métiers en lien avec la transition énergétique avec l'université, les HES et les représentants de l'économie.

- 8 Financer les reconversions dans ces domaines y compris des 50+ en recherche d'emploi.

- 9 Revaloriser l'apprentissage notamment en ouvrant les portes des entreprises aux classes du cycle d'orientation.

ENSEIGNEMENT

- 10 Réformer l'horaire scolaire afin qu'il réponde aux besoins des enfants et des parents.
- 11 Commencer la scolarité dès 3 ans.

SANTÉ

- 12 Ne pas restreindre l'installation des jeunes médecins mais la conditionner à une obligation d'effectuer des gardes pour soulager les hôpitaux.
- 13 Offrir des aides ou incitations fiscales aux entreprises locales pour qu'elles fabriquent les médicaments de premier recours nécessaires à notre autonomie.

SÉCURITÉ

- 14 Renforcer la présence de la police sur le terrain en leur retirant les tâches administratives et en développant le système de « pré-plainte en ligne ».
- 15 Intensifier la lutte contre les violences, le harcèlement de rue, le trafic et la consommation des drogues dures.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ



 GROUPE
SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

Pourquoi je vote pour Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold ?

LE NOUVEAU GENEVOIS A DONNÉ LA PAROLE AUX MEMBRES DU PLR GENÈVE POUR FAIRE LA PROMOTION DE NOS DEUX CANDIDATES AU CONSEIL D'ÉTAT. UN GRAND MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION! VOICI UNE SÉLECTION DES RÉPONSES REÇUES.

“ Une Conseillère d'État remarquable avec éti- que et humanisme et une Conseillère administrative très appréciée: deux femmes dignes d'être élues.

ARIANE REVERDIN

“ Je vote pour Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold au Conseil d'État, parce que ce sont deux femmes fiables, courageuses, honnêtes et pragmatiques!

LAURENT HIRSCH

“ Elles sont PLR, compétentes, expérimentées et capables de travailler au sein d'un collège gouvernemental: votez Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold!

MURAT JULIAN ALDER

“ Le futur de Genève: un ticket PLR 100% féminin pour redonner à la droite une majorité engagée, compétente et efficace au Conseil d'État.

THIERRY MARTIN

“ Parce que l'intelligence et le pragmatisme doivent gouverner Genève!

JULIEN TERRIER

“ Liberté, Cohésion, Compétence et Innovation.

FREDDY SANTSCHI

“ Je désire voter pour le duo de femmes PLR au Conseil d'État qui saura unir leurs compétences pour résoudre les défis de notre société.

CHRISTINE BOUVIER

“ Deux valeurs me sont particulièrement chères: la liberté et le sens des responsabilités. Voilà pourquoi, sans hésiter, je voterai PLR aux élections cantonales.

YVES DUCHOSAL

“ Je vote pour Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold parce qu'elles proposent des solutions concrètes et réalistes pour notre canton.

DIANE BARBIER-MUELLER

“ Nathalie et Anne, de la cohérence et de la compétence au Conseil d'État! *Who else?*

ALEXANDRE DE SENARCLENS

“ Un gouvernement de gauche pendant cinq ans serait une catastrophe pour Genève. Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold seront des atouts précieux au Conseil d'État!

CÉLINE ZUBER-ROY

“ Deux femmes de qualité et d'expérience pour mettre un peu de délicatesse dans les rapports sociaux.

ALEXIS BARBEY

“ Voter pour Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold, c'est l'assurance de porter deux personnes intelligentes, dynamiques et intègres au Conseil d'État. Elles ont la capacité de négocier et de trouver des compromis, en faisant preuve d'un sens politique bien compris, dans un seul but: le bien-être commun et la prospérité de notre canton.

VÉRONIQUE KÄMPFEN

“ Je vote pour Nathalie Fontanet, une femme d'État qui a montré sa capacité à rassurer les entreprises et à garantir l'attractivité de Genève. Je vote pour Anne Hiltpold, une femme ancrée dans la réalité de la vie qui saura « rendre possible ce qui est nécessaire » pour notre collectivité.

PIERRE CONNE

“ Nathalie et Anne, la raison et l'action au service de notre canton.

PIERRE NICOLIER

84 365 mercis pour les suffrages qui nous permettent de poursuivre et de nous présenter au 2^e tour, avec une détermination renforcée et la volonté constante de nous battre pour toute la population, y compris les personnes qui se lèvent le matin pour aller travailler et créer des emplois.

NATHALIE FONTANET ET ANNE HILTPOLD

Un cadre légal innovant pour renforcer l'égalité

LORS DE LA DERNIÈRE SESSION DE LA LÉGISLATURE, LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ DEUX PROJETS DE LOI POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. ISSUS DE PROPOSITIONS DE NOTRE CONSEILLÈRE D'ÉTAT NATHALIE FONTANET ET PORTÉS PAR NOTRE DÉPUTÉE CÉLINE ZUBER-ROY, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ, CES TEXTES PORTENT LA MARQUE DU PLR.



Par Céline Zuber-Roy

« Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience. », tel est ainsi formulé l'article 15 alinéa 2 de notre Constitution cantonale. Toutefois, la proclamation de ce principe juridique général de non-discrimination doit être réaffirmée plus concrètement dans notre ordre juridique afin d'en assurer la réalisation.

Genève est le cœur des organisations internationales. Ainsi, l'adhésion de la Suisse à des traités internationaux en matière de droits de l'Homme devraient se concrétiser par un réel engagement de notre canton à respecter, à protéger et à réaliser, dans les faits, les droits fondamentaux de nos citoyennes et citoyens. Toute personne a le droit de vivre libre, d'être respectée pour ce qu'elle est, d'aimer la personne qu'elle a choisie, au-delà des préjugés.

UNE LOI GÉNÉRALE ET DES LOIS SPÉCIFIQUES

Sous l'impulsion de Nathalie Fontanet, qui a déposé en décembre 2020 un projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre, le Grand Conseil vient d'adopter à une large majorité deux projets de loi novateurs en la matière.

Pourquoi deux projets de loi ? Parce que le parlement a souhaité élargir la protection accordée par le projet initial aux victimes de discrimination liée au genre à l'ensemble des victimes de discriminations, afin d'offrir à toute la population une protection identique quel que soit le motif de leur traitement injuste. Ainsi, il a été décidé de combiner une loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED) et une série de lois sectorielles concrétisant plus spécifiquement les principes d'égalité dans différents domaines, comme le genre, l'origine, les incapacités ou l'âge.

Cette structure permet de doter notre canton d'un instrument législatif de portée générale en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, tout en tenant compte des spécificités des différents types de discriminations contre lesquelles il convient de lutter.

Au vu des différents niveaux d'avancement des projets de lois sectorielles, seule une loi sectorielle a pu être adoptée simultanément à la loi générale. Il s'agit de loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-genre), qui est une adaptation du projet initial. Son adoption permettra de mettre immédiatement en place un programme législatif spécifique aux problématiques liées au sexe et au genre. En parallèle, une impulsion forte est donnée pour qu'un travail analogue soit entrepris dans les autres champs de lutte contre les discriminations, comme les incapacités, l'âge et l'origine.

La LED offre une protection à la totalité de la population contre des traitements discriminants.

LE DROIT DE POUVOIR VIVRE LIBREMENT

Ces deux projets de loi donnent un cadre au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'Homme. Le but est de renforcer la protection juridique des personnes concernées, ainsi que de faciliter l'identification de leurs droits et les possibilités de les faire valoir.

La LED comprend des principes d'ordre général, comme l'intégration de ses objectifs à l'ensemble des politiques publiques, mais inclut également des mesures de prévention à travers la formation, l'information et la sensibilisation. Elle prévoit aussi l'élaboration de plans d'action cantonaux, qui devront faire l'objet d'une évaluation et d'un rapport au Grand Conseil, ainsi que la tenue de statistiques. Certaines dispositions incitatives visent par ailleurs le secteur privé, s'agissant des marchés publics ou concernant les entités bénéficiant d'indemnités et aides financières de l'État.

La LED-genre reprend certains principes généraux, mais les complète surtout avec des mesures sectorielles, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé, et des dispositions particulières répondant à des besoins spécifiques, telle la protection des familles arc-en-ciel ou celle liée à l'intersexuation, ou traitant d'enjeux plus actuels, comme l'interdiction du harcèlement dans l'espace public ou de procédés de réclame sexistes.

LA MARQUE DU PLR

L'objectif de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations n'a pas été contesté au sein du parlement. Toutefois, de nombreuses dispositions ont fait l'objet de discussions politiques, parfois tendues. En simplifiant, la gauche aurait souhaité un texte plus progressif, qui soit un outil de lutte pour faire évoluer la société vers une meilleure inclusion des minorités, alors que la droite, en incluant le MCG, souhaitait assurer une protection à chaque individu de pouvoir vivre librement tel qu'il est et comme il le souhaite, sans pour autant en faire un outil de revendication ou nécessiter des adaptations de l'ensemble de la société. L'idée est que notre société s'ouvre, mais sans se perdre pour autant.

Concernant la LED, la principale division portait sur le champ d'application de la loi. Alors que la gauche considérait que seules les minorités ayant été par le passé discriminées, telles les femmes, les juifs ou les homosexuels, bénéficient de la protection contre les discriminations, un spécialiste du droit de l'Université de Fribourg a confirmé la thèse défendue par le PLR. Tout traitement désavantageux en raison d'une caractéristique personnelle constitue une discrimination, même si la victime fait partie d'un groupe considéré comme dominant, par exemple un homme, un hétérosexuel ou un blanc. Des mesures positives de promotion de l'égalité, ciblant des minorités, sont possibles mais nécessitent une base légale et doivent respecter le principe de la proportionnalité. La LED offre ainsi une protection à la totalité de la population contre des traitements discriminants.

L'INTERDICTION DES POINTS MÉDIANS DANS TOUT L'ÉTAT

La LED-genre prescrit à l'État au sens large, ce qui inclut le canton, les communes et les institutions de droit public, d'utiliser une communication ne reproduisant pas de stéréotypes de genre. Le PLR a profité de cette disposition pour remonter le contenu de la directive cantonale en la matière – qui n'est malheureusement pas respectée dans l'ensemble de l'administration – afin d'augmenter sa force contraignante et de l'élargir aux communes et aux institutions publiques. Ainsi, il sera dorénavant prescrit d'utiliser lorsque cela est possible un langage épicène, c'est-à-dire des termes neutres, comme la présidence au lieu du président. Lorsque cela n'est pas possible, les formulations utilisées ne devront pas porter atteinte à la lisibilité des textes. En particulier, il est explicitement prévu que le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets est proscrit.

Pour conclure, avec ces lois, notre canton se dote d'un instrument novateur qui incite à respecter toutes les différences, dans une volonté et un désir communs, portés par chacun et chacune, de vivre dans une société où le respect, la liberté, l'égalité et la diversité sont des valeurs clés, solidement ancrées dans notre système juridique.

Toute personne a le droit de vivre libre, d'être respectée pour ce qu'elle est, d'aimer la personne qu'elle a choisie, au-delà des préjugés.

Pour un meilleur accueil dans les ports genevois



Par Francine de Planta

LA PLAISANCE À GENÈVE SE CARACTÉRISE PAR UN NOMBRE ÉLEVÉ DE BATEAUX ET UNE FORTE DENSITÉ DE PORTS. TOUTEFOIS, LES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS CEUX-CI NE SONT PAS DIGNES DE NOTRE CANTON, AVEC DES ÉQUIPEMENTS VÉTUSTES ET DE NOMBREUX BATEAUX-VENTOUSES. FRANCINE DE PLANTA, DÉPUTÉE, PRÉSENTE UN PROJET DE LOI, QU'ELLE A DÉPOSÉ AVEC PATRICK MALEK-ASHGAR, VISANT À TRANSFÉRER LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES PORTS AUX COMMUNES, SEULES CAPABLES D'ASSURER DE MANIÈRE SATISFAISANTE CETTE TÂCHE DE PROXIMITÉ.

UNE SITUATION ACTUELLE INSATISFAISANTE

Les deux rives du canton bénéficient d'une importante présence portuaire puisque pas moins de neuf communes riveraines sont dotées d'au moins un port, sans compter la Ville de Genève. Au total, vingt-et-un ports parsèment nos rives. Genève, canton lacustre par excellence, doit pouvoir s'enorgueillir de toutes les installations portuaires qu'il met à disposition de la population, à l'instar de Zurich ou du canton de Vaud, pour ne prendre que des situations comparables.

Or tel n'est pas le cas dans plusieurs des ports qui bordent le Léman dans notre canton. Compte tenu du nombre de lieux à surveiller, des distances à parcourir, et des moyens à disposition, le service de la capitainerie cantonale, malgré toute sa bonne volonté, ne peut assurer un suivi quotidien de qualité.

Cette situation s'est d'autant plus dégradée que, depuis 2005, la liste d'attente pour des demandes d'amarrage dans les ports ne fait que grossir, sans possibilité pour les usagers de trouver une place dans les nombreux ports gene-

vois. Elle atteignait 788 places à l'été 2022 et seulement trois places par année étaient attribuées aux usagers en attente. La députation s'est inquiétée dès 2020 de cette situation, déposant au Grand Conseil plusieurs questions écrites.

UNE NOUVELLE STRUCTURE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DES PORTS

Pour répondre à ces faiblesses, et dans le but d'éviter une augmentation significative du nombre de fonctionnaires cantonaux, un projet de loi a été déposé par le PLR afin de redistribuer les tâches, responsabilités et compétences en matière de gestion des ports, dans le but de confier ladite gestion aux communes riveraines du lac, capables d'assurer avec satisfaction cette activité de proximité.

L'entretien et la surveillance des ports nécessitent une forte proximité pour pouvoir être assurés quotidiennement, en bonne intelligence avec les usagers, le public et les clubs sportifs. C'est pourquoi ces tâches doivent revenir aux communes portuaires, qui ont toutes le souhait d'offrir un port accueillant sur leur territoire. Elles n'ont toutefois pas pour vocation de construire et d'entretenir des infrastructures portuaires lourdes sur le domaine public cantonal. Cette tâche doit rester celle de l'État, en concertation naturellement avec les communes riveraines.

Par souci d'efficacité, le projet de loi propose de créer deux groupements intercommunaux, l'un pour les communes portuaires de la rive droite et l'autre pour celles de la rive gauche. Concernant les ports de la Ville de Genève, le projet de loi prévoit que leur gestion restera du ressort du canton,

mais que celui-ci pourra prévoir, en accord avec celle-ci, de déléguer leur gestion à la Ville par convention, de manière similaire à celle prévue pour les groupements intercommunaux. En effet, la taille de l'administration de la Ville de Genève et son fonctionnement semblent moins propices à l'optimisation qui paraît pouvoir être rapidement obtenue pour les ports des autres communes du canton.

Actuellement, le rôle des communes est simplement limité à la gestion des déchets et à l'entretien des sanitaires. Les groupements de communes seraient chargés de la surveillance de l'état des ports et des bateaux, signaleraient les dégradations, prévoiraient les aménagements nécessaires et maintiendraient le contact avec le milieu des navigateurs. Ils encaisseraient en plus les taxes visiteurs et en profiteraient pour informer sur les règles portuaires et les facilités. L'électrification des pontons est aussi un objectif à court terme qu'il s'agit de ne pas manquer car la motorisation électrique est en forte progression et remplit des objectifs de diminution du CO₂,

de la pollution et du bruit, et pourrait aussi être mis en place et suivie par les groupements intercommunaux.

La capitainerie aura pour charge la haute surveillance de l'état des ports, des ouvrages privés et des bateaux amarrés, et conservera les tâches qui ne seront pas dévolues aux groupements intercommunaux, comme l'entretien des jetées, des enrochements et le faucardage périodique.

UNE NOUVELLE VISION ET UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS POUR LA GESTION DES PORTS

C'est à un nouveau paysage portuaire qu'invite ce projet de loi, avec deux niveaux de responsabilité, communal et cantonal, et un nouvel outil, un groupement intercommunal pour les ports de chaque rive.

Par ailleurs, la perception des redevances d'amarrage serait également à la charge des groupements intercommunaux nouvellement constitués. À l'heure actuelle, les 6000 places genevoises

Genève, canton lacustre par excellence, doit pouvoir s'enorgueillir de toutes les installations portuaires qu'il met à disposition de la population.

rapportent à l'État environ 3 600 000 francs par année, dont rien n'est redistribué. Il est évident que renforcer les responsabilités des communes en matière portuaire doit s'accompagner d'une participation aux coûts de la part de l'État, par un transfert de moyens. Le projet de loi prévoit que les redevances annuelles fixées et perçues par chaque groupement intercommunal doivent couvrir les frais raisonnables de gestion des ports qui sont de

sa compétence ainsi que les frais raisonnables encourus par l'État pour entretenir et amortir comptablement les installations des ports concernés, ceci pour assurer, à tout le moins, la couverture des charges courantes qui devront être assumées par les groupements et l'État. Chaque groupement pourra moduler la perception des redevances au sein de la fourchette prévue par la loi, en fonction des prestations que les ports offrent aux détenteurs de bateaux et aux navigateurs.

Le projet de loi ne prévoit donc pas de transferts d'actifs majeurs, mais principalement des transferts de charges et de compétences concernant la gestion courante et de proximité des ports genevois. Il constitue une solution satisfaisante et pérenne, permettant des conditions d'accueils dignes dans les ports genevois, en mettant en valeur les compétences de gestion de proximité des communes riveraines du lac.

L'entretien et la surveillance des ports nécessitent une forte proximité pour pouvoir être assurés quotidiennement, en bonne intelligence avec les usagers, le public et les clubs sportifs.



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 13259, déposé par Diane Barbier-Mueller, et le PL 13268, déposé par Pierre Nicollier. Ces deux projets de loi réagissent à des modifications réglementaires édictées par le DIP, à l'encontre des écoles privées, qui accueillent pourtant près de 15 % des élèves du canton. Le DIP souhaite uniformiser l'enseignement public et privé, quitte à s'ingérer dans les activités des écoles privées, voire en les mettant sous tutelle. Concrètement, le DIP voulait, d'une part, supprimer la possibilité pour les écoles privées d'accueillir des élèves dès 3 ans – pour rappel, un enfant doit être âgé de 4 ans révolu dans le système public – et d'autre part, uniformiser les cursus proposés par les écoles privées avec celui dispensé par le DIP, notamment en contrôlant le profil des enseignants. Cette dernière mesure aurait pour conséquence de rendre pratiquement impossible la pérennisation d'établissements hors du DIP. Le PL 13268 vise donc à garantir la possibilité pour les écoles privées de proposer des pédagogies et des cursus variés, pour autant qu'ils respectent l'ordre juridique supérieur. Quant au PL 13259, il vise à maintenir la possibilité pour les écoles privées d'accueillir les jeunes dès 3 ans, ce qui fait partie intégrante dans certains cas des aspects fondamentaux de la pédagogie prodiguée par les établissements privés. Grâce à la célérité du groupe PLR, le PL 13259 a été adopté par le Grand Conseil le 24 mars dernier.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne péjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

En bref : ce projet de loi vise à réorganiser les compétences en matière de gestion portuaire.

Il confie les gestions courantes et de proximité des ports aux communes, via la création de groupements intercommunaux, l'un pour la rive droite et l'autre pour la rive gauche. Les communes seraient en outre chargées de la collecte des taxes d'amarrage pour financer leurs dépenses pour la gestion des ports. La capitainerie cantonale conserverait le rôle de haute surveillance, la gestion des ports de la Ville de Genève et les travaux lourds.

PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

En bref : ce projet de loi fait suite aux révélations dans la presse de la domiciliation d'une directrice d'une école primaire à Colmar. Il vise à garantir que les directeurs d'école soient domiciliés dans un périmètre plus restreint, afin de garantir la proximité de ceux-ci avec le corps enseignant et les parents, leur présence sur le terrain et de respecter la volonté du législateur lors de l'introduction de la fonction de directeur d'école primaire en 2008.

PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le week-end, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : le 1^{er} décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref: ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref: ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref: ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref: ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2924 « Pour une attribution mixte des numéros des listes lors des élections »

En bref: cette motion demande de modifier le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques, afin d'introduire un tirage au sort des numéros de listes lors de la 12^e semaine précédant les élections. Cela permet aux partis de pouvoir disposer de leur matériel de campagne, avec indication du numéro de la liste, suffisamment à l'avance. Actuellement, le tirage au sort a lieu 7 semaines avant les élections.

M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref: cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref: ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref: la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref: cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref: cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref: la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref: la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref: ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref: ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

M 2916 « pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »

En bref: cette motion demande de mettre en œuvre, en collaboration avec les communes et la fondation des parkings, une hausse significative des places équipées de bornes de recharge électrique, à l'attention des voitures et des cyclomoteurs. Elle demande en outre d'améliorer les incitatifs existants à l'attention des privés pour l'installation de bornes de recharge.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref: cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h: pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref: la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref: la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref: Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2907 « Pour la promotion de la profession d'assistante et assistant en soins et santé communautaire – ASSC »

En bref : cette motion demande d'inciter les jeunes en fin de scolarité obligatoire et les personnes désireuses d'une reconversion professionnelle à s'intéresser à la formation d'ASSC, de s'assurer d'un nombre de places d'apprentissages suffisant pour les futurs ASSC, ainsi que de créer des voies de carrières professionnelles pour les ASSC expérimentées dans des domaines tels que les spécialisations cliniques, la formation et la coordination des équipes pour les soins directs aux patients. L'ASSC est un rouage essentiel permettant de pallier la pénurie de soignants.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13195 « Favorisons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer les délais pour l'obtention d'une autorisation de construire, dans le cadre des rénovations énergétiques. La loi prévoit actuellement un délai de 3 mois à l'autorité pour se prononcer sur les demandes d'un requérant, mais en pratique les délais pour obtenir une autorisation de construire se situent plutôt dans une fourchette moyenne de 12 à 14 mois. Le projet de loi vise à éviter de faire courir les délais et à améliorer l'efficacité de l'administration.

M 2903 « Soyons pragmatiques : pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux »

En bref : cette motion demande de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Richelien, sur la Versoix, jusqu'en 2060 a minima. La motion fait suite à la décision du Conseil d'État de ne pas renouveler la concession permettant l'exploitation de cette centrale produisant de l'électricité locale pour le réseau SIG.

M 2883 « Favorisons le sur-tri des déchets ménagers »

En bref : cette motion demande de soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés, et d'opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers IV afin de réduire la quantité de mâchefers.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref : cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 13184 « Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles »

En bref : Ce projet de loi vise à simplifier la législation dense et contraignante en matière d'accueil préscolaire, qui constitue aujourd'hui le principal frein à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de favoriser notamment l'implantation de crèches privées.

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13268 « Pour préserver la diversité dans le système scolaire genevois »

En bref : ce projet de loi souhaite garantir, en réaction à un nouveau règlement du département de l'instruction publique, la possibilité pour les écoles privées de proposer des pédagogies et des cursus variés, pour autant qu'ils respectent l'ordre juridique supérieur.

PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

En bref : ce projet de loi fait suite au refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire. Il propose d'améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier.

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

En bref : cette motion accompagne la mise en œuvre du PL 13214. Elle vise notamment à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, et à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certaines doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats Étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

Élections statutaires 2023: Appel à candidatures pour les élections statutaires

Mesdames, Messieurs,
Chers membres,

En prévision de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 mai 2023, nous procédons à l'appel à candidatures pour les élections statutaires. L'ordre du jour de cette assemblée vous parviendra prochainement.

- 1 Élection d'une présidente ou d'un président
- 2 Élection des vice-présidentes et vice-présidents
- 3 Élection de 20 membres du comité directeur

Tous les membres intéressés peuvent envoyer une lettre de candidature à l'adresse de la secrétaire générale:
Madame Audrey Covo (audrey.covo@plr-ge.ch)
jusqu'au mercredi 3 mai 2023, à 12h00.

Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se seront acquittés de leur cotisation 2022 et 2023 et de leurs autres obligations envers le parti d'ici le mercredi 3 mai 2023 seront présentés.

Documents à transmettre pour la candidature à la présidence du PLR Genève :

- › Extrait du casier judiciaire (3 mois)
- › Extrait du registre des poursuites (3 mois)
- › Attestation fiscale

Pour la candidature aux postes de vice-présidents et de membre du comité directeur, un CV et un e-mail de motivation suffisent.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au secrétariat du parti (022 818 42 42 ou à info@plr-ge.ch).



Non au burkini dans les piscines genevoises

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PISCINES DE LA VILLE DE GENÈVE A RELANÇÉ LE BRÛLANT DÉBAT DE L'ADMISSIBILITÉ DU BURKINI. EN PLEINE CAMPAGNE ÉLECTORALE CANTONALE, LE DÉBAT A LARGEMENT DÉPASSÉ LES FRONTIÈRES DE LA VILLE. NATACHA BUFFET-DESFAYES, DÉPUTÉE, RAPPELLE LE COMBAT DU PLR POUR LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ.



Par Natacha Buffet-Desfayes

UNE DÉCISION DE LA GAUCHE MUNICIPALE

En mars dernier, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté à quelques voix près, une modification du règlement qui régit les piscines de la commune, qui a entraîné un changement majeur, à savoir celui d'autoriser le burkini dans les bassins publics. Le texte à l'origine de ce changement provient du parti socialiste qui avait, en 2017 déjà, tenté de faire passer la baignade en burkini pour un simple loisir de plus pour les femmes.

Sous prétexte de ne pas vouloir priver la femme d'une part de ses divertissements, le parti socialiste et le reste de la majorité de gauche du Conseil municipal a, comme toujours dans ce genre de débats, purement et simplement inversé le fardeau de la responsabilité. Entendez par là que de reconnaître une tenue, imposée seulement aux femmes, pour avoir le droit en tant que femme d'aller à la piscine, n'est rien d'autre qu'une privation de liberté pour la femme ! Et cette privation de liberté, la majorité de gauche du Conseil municipal a fait le choix de l'accepter et de l'appuyer...

Il importe donc que nous soyons présents pour affirmer haut et fort que le fait d'imposer le port d'un habit pour avoir le droit à un loisir dans un lieu public n'est rien d'autre qu'un déni de la liberté.

UNE QUESTION SOCIALE PRIMORDIALE

Si cette question est loin de correspondre au traditionnel clivage politique entre la gauche et la droite (j'en veux pour preuve le désarroi de nombreuses personnes qui ne partagent pas d'habitude les positions de la droite), elle est une question sociale primordiale. C'est une question sociale car elle ébranle le socle commun sur lequel notre République s'est construite, elle-même lentement et souvent dans la douleur. C'est une question primordiale car elle décide de ne pas fixer les mêmes règles aux hommes et aux femmes qui veulent accéder aux loisirs proposés à ses citoyens par une entité publique.

En termes de traitement égalitaire entre les hommes et les femmes qui devraient disposer des mêmes droits, on peut mieux faire ! Car, encore une fois, le fait d'imposer une tenue pour avoir le droit d'accéder à un loisir dans un lieu public ne correspond en rien à l'idée que je me fais, que nous nous faisons, libéraux, de l'universalisme et des valeurs communes qui cimentent notre société et qui empêchent de faire des différences des motifs d'exclusion.

LE PLR VILLE DE GENÈVE MONTE AU CRÉNEAU

Ainsi, là où d'aucuns feignent d'être les tenants de la liberté, il importe donc que nous soyons présents pour affirmer haut et fort que le fait d'imposer le port d'un habit pour avoir le droit à un loisir dans un lieu public n'est rien d'autre qu'un déni de la liberté. À l'heure où plus personne ne peut ignorer que la grande majorité du peuple iranien souffre d'avoir à subir les règles souvent tyranniques d'un pouvoir théocratique qui fait régner la terreur, il est selon moi impossible de fermer les yeux et de valider qu'une femme qui ne porte pas « la bonne tenue » serait exclue d'une partie des loisirs publics.

Soyons donc aujourd'hui de ceux qui, plutôt que d'accepter que le domaine public impose des règles différentes selon que l'on soit un homme ou une femme – ce qui ne correspond en rien aux fondements de la République – toujours œuvrent pour la liberté ! Soyons de ceux qui, pour garantir et préserver la liberté, défendent un socle social commun qui n'exclut personne et qui place, au centre de toute société, les valeurs humanistes et rien d'autre.

Pour donner la parole à la population sur cette question centrale qui en appelle d'autres, il est important de pouvoir voter sur cette question. Le PLR Ville de Genève, allié au Centre, a ainsi lancé un référendum.

Vive la liberté, vive l'égalité et vive la République !

Sous prétexte de ne pas vouloir priver la femme d'une part de ses divertissements, le parti socialiste et le reste de la majorité de gauche du Conseil municipal a purement et simplement inversé le fardeau de la responsabilité.



Formation et travail à temps partiel : une nouvelle réalité

LA SOCIÉTÉ ÉVOLUE ET IL EST IMPORTANT QUE LA LÉGISLATION S'ADAPTE AVEC ELLE. MAXIME PROVINI, VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE ET CONSEILLER MUNICIPAL EN VILLE DE GENÈVE, RELÈVE L'AUGMENTATION DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL ET S'INTERROGE SUR LES CONSÉQUENCES SUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE.



Par Maxime Provini

UNE NETTE AUGMENTATION DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié récemment des données qui montrent que plus d'une femme sur deux et près d'un homme sur cinq travaillent aujourd'hui à temps partiel

en Suisse. Ainsi, en Suisse, on travaillerait en moyenne 31h par semaine. Cette nouvelle réalité reflète l'évolution de notre manière de nous former et de travailler.

Les derniers chiffres de l'OFS indiquent que 37 % des personnes actives travaillent

à temps partiel. Cette tendance est en hausse constante depuis les trente dernières années.

Aussi, les statistiques révèlent qu'il est de plus en plus commun de pratiquer plusieurs activités en même temps. On peut facilement en déduire que la population aspire à plus de liberté dans l'aménagement de son temps de travail.

Le Covid, mais pas seulement, a accéléré cette tendance. Avec la pandémie, le télétravail a été généralisé du jour au lendemain. Nombreuses sont les entreprises qui aujourd'hui autorisent un, voire plusieurs jours de télétravail par semaine à leurs employés.

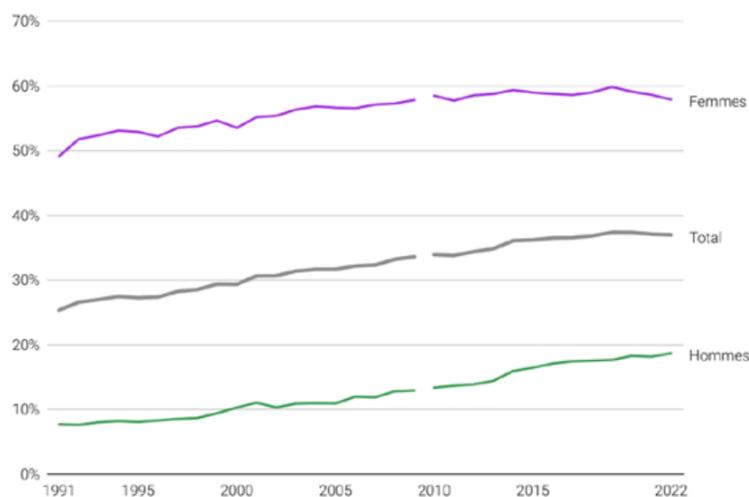
POUR DES FORMATIONS PLUS FLEXIBLES

Cette nouvelle liberté acquise permet une meilleure adaptation des horaires de travail, mais autorise aussi l'individu de concevoir autrement son temps. Lorsqu'il y a 40 ans, on dédiait 100 % de notre temps de travail disponible à un seul employeur, aujourd'hui, on peut facilement réduire son temps de travail à 60 ou 80 % et entreprendre à côté une formation ou bien simplement prendre plus de temps pour soi pour se consacrer à une activité associative, sportive ou ludique.

C'est avec cette dynamique qu'aujourd'hui les formations universitaires et des hautes écoles spécialisées doivent impérativement proposer des formations à temps partiel. Cela permet pour certaines personnes de travailler en parallèle de leur formation afin de l'étoffer ou bien simplement de pouvoir la financer.

Part des personnes actives occupées à temps partiel

Moyennes annuelles (1991–2009: valeurs du 2^e trimestre)



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023



Si rien n'est entrepris au niveau fédéral dans les prochaines années, il est très probable que nous devrions, en plus de renflouer mécaniquement l'AVS, prendre des mesures d'urgence pour garantir une retraite décente à 40 % de la population.

Mais cela permet aussi à celles et ceux qui souhaitent prendre plus de temps pour se former sans nécessairement travailler à côté de le faire également.

Dans cette optique, l'État, l'Université ainsi que la HES-SO doivent promouvoir la possibilité de se former de manière flexible également en cours d'emploi. Les étudiants doivent avoir cette possibilité pour tout type de formation et cela doit être proposé sans nécessiter une demande avec un dossier spécifique. Les formations à temps partiel doivent être encouragées tant qu'elles sont en adéquation avec les besoins des entreprises et des employés.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Est-ce qu'il existe des désavantages au travail à temps partiel? Le principal désavantage réside dans la prévoyance professionnelle. En effet, en travaillant moins, on cotise moins et ça représente un immense défi pour les années à venir. En Suisse, avec le système des trois piliers, il existe trois possibilités pour améliorer sa prévoyance lorsque l'on travaille à temps partiel : des versements complets ou des paiements de rattrapage dans l'AVS, des versements volontaires dans sa caisse de pension, ainsi que des versements auprès de son 3^e pilier.

Mais il n'est pas aisé, surtout lorsque l'on gagne un salaire faible de pouvoir effectuer des versements supplémentaires auprès de sa caisse de pension.

Une solution consisterait à faire tomber le plancher minimum (déduction de coordination) de 25 725 francs qui déclenche les cotisations au 2^e pilier. Nous devrions également cotiser à l'AVS dès 18 ans et dès le premier

franc gagné ! Je vois là une solution évidente pour pallier le problème de sous-cotisation. Avec l'augmentation du travail à temps partiel, il est indispensable que cette solution soit discutée lors de la prochaine législature fédérale. Une autre piste de réflexion serait d'augmenter les montants pouvant être déduits des versements sur le troisième pilier pour les personnes travaillant à temps partiel.

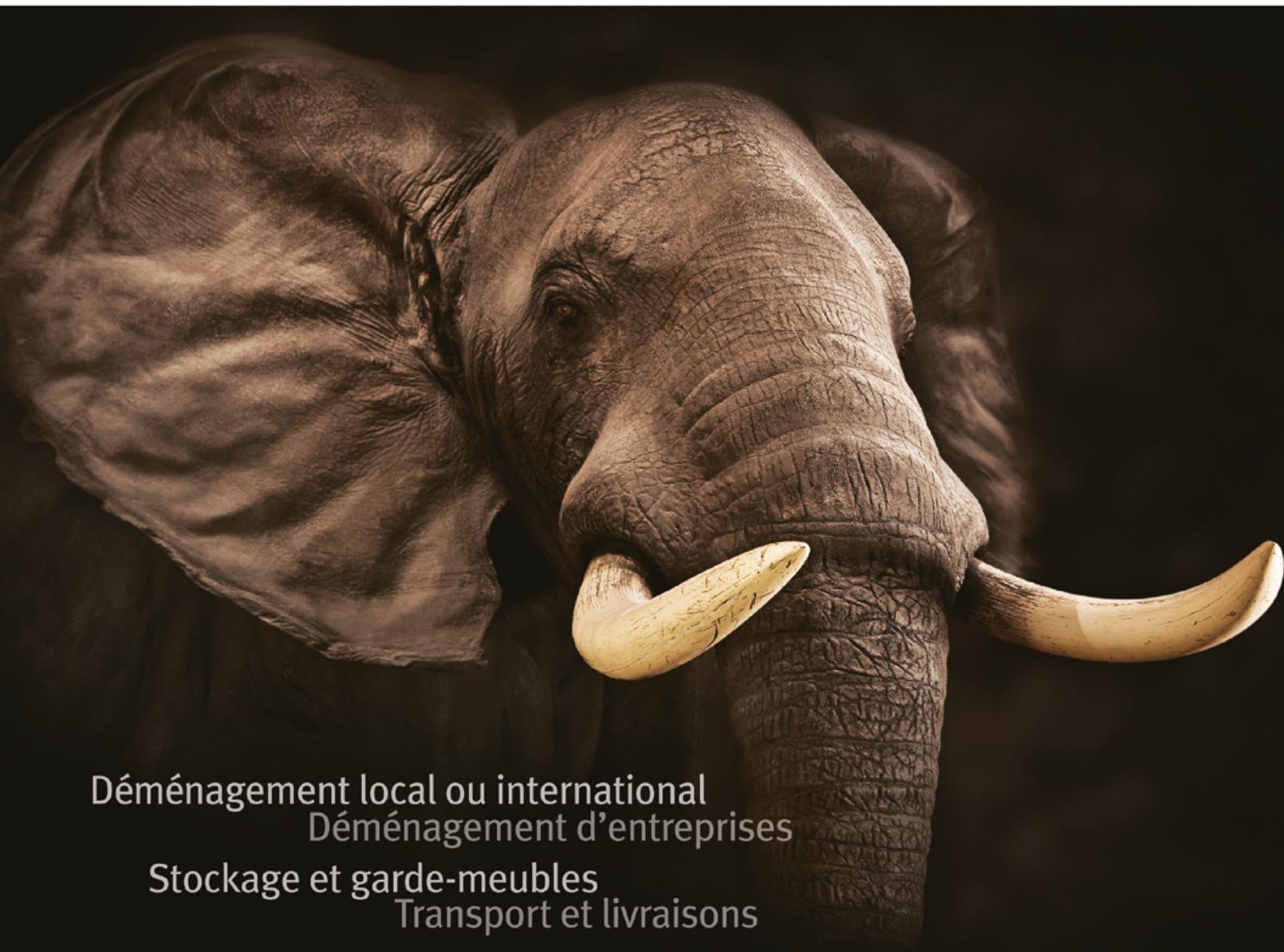
La nouvelle réalité du monde du travail doit être prise en compte avec des mesures d'accompagnement, dont notamment des prestations de prévoyance supplémentaires pour les personnes travaillant à temps partiel. Si rien n'est entrepris au niveau fédéral dans les prochaines années, il est très probable que nous devrions, en plus de renflouer mécaniquement l'AVS, prendre des mesures d'urgence pour garantir une retraite décente à 40 % de la population.

Cette nouvelle liberté acquise permet une meilleure adaptation des horaires de travail, mais autorise aussi l'individu de concevoir autrement son temps.

Le PLR en campagne



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00